



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2020

PHASE FINALE AMATEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO ET AMATEUR



HORSE - BALL

DU 26 AU 28 JUIN 2020 – MARNES LA COQUETTE (92)

| | Période de qualification | Clôture des engagements |
|--|--|--------------------------------|
| Pro Elite, Pro et Amateur Elite | - | Lundi 22 juin 2020 |
| Amateur 1, 2, 3, 4 et Critérium 1, 2, 3 | Du 1er juillet 2019 au 07 juin 2020 | Lundi 08 juin 2020 |

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|---|
| Conditions générales..... | 2 |
| Conditions de participations..... | 2 |
| Conditions de qualifications | 4 |
| Prix | 5 |

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application du règlement des compétitions FFE en vigueur, Dispositions Générales et Règlement Spécifique Horse Ball, complété par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

L'ensemble des informations sur la manifestation sont disponibles sur le site internet officiel de l'évènement.

CHEVAUX ET BOXES

Le logement des chevaux sur place est obligatoire. L'hébergement type "paddock", est formellement interdit.

VISITE VETERINAIRE

PRO ELITE, PRO : inspection vétérinaire quotidienne obligatoire.

AMATEUR ELITE, 1, 2, 3 et 4, et CRITERIUM 1, 2, 3 : une visite vétérinaire quotidienne n'est pas obligatoire, il n'y a pas de visite systématique. Le jury est compétent pour demander à tout cavalier de se rendre à une visite vétérinaire avec son poney/cheval et son livret d'identification. A titre individuel, un formulaire de convocation sera remis au cavalier. Le jury peut aussi demander à l'ensemble d'une catégorie de présenter tous les chevaux à la visite vétérinaire, dans ce cas tous les joueurs seront informés des horaires de convocation via le programme de compétition publié par l'organisateur.

CAVALIERS, SOIGNEURS ET ENTRAINEURS

Les équipes, joueurs et chevaux devront se conformer aux informations réglementaires fédérales, ainsi qu'à celle de l'organisateur, cf. INFORMATIONS ORGANISATEUR, notamment :

- Tenue d'équitation et port du casque obligatoire à cheval sur l'ensemble du site en toutes circonstances
- Les cavaliers, soigneurs et entraîneurs doivent adopter une tenue correcte durant toute la durée de la manifestation et se conformer au règlement lors des différents moments officiels de la compétition (inspection vétérinaire, paddock, terrain, remise des prix...)

SANCTIONS

A tout moment, les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes, concurrents, équipes... ne respectant pas les règles et règlements régissant la compétition, l'organisation, ou encore, toute personne manifestant un comportement nuisible au bon déroulement de la manifestation. Les concurrents et/ou équipes ne respectant pas les différentes règles de présentation ou de sécurité et de comportement, pourront se voir refuser l'accès aux terrains de détente et de compétition.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions réglementaires, avant d'engager un cheval et un concurrent, l'engageur doit s'assurer de leurs qualifications pour l'épreuve considérée. Pour toutes les épreuves de horse ball, l'engageur est responsable de ses engagements ainsi que du respect de l'ensemble des dispositions réglementaires, et notamment de la validité des conditions de qualifications et de participations des joueurs/joueuses, chevaux/poneys, entraîneurs et/ou soigneurs.

La possibilité informatique de réaliser un engagement ne valide pas la qualification du concurrent et/ou du cheval.

ENGAGEMENTS

PRO ELITE, PRO et AMATEUR ELITE = les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la compétition (Clôture des engagements le lundi 22 juin 2020 à minuit).

AMATEUR 1, 2, 3, 4 & CRITERIUM 1, 2, 3 = les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la phase finale du championnat pour lequel elles sont qualifiées à l'issue des phases régionales. Pour effectuer les engagements, il faut impérativement connaître la catégorie dans laquelle les équipes sont qualifiées (Clôture des engagements le lundi 08 juin 2020 à minuit).

L'engagement d'une équipe doit préciser une liste maximum par équipe de :

- 10 joueurs
- 10 chevaux
- 2 entraîneurs

Attention : Pour les phases finales des catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 & CRITERIUM 1, 2, 3 les engagements terrain ne sont pas autorisés pour les cavaliers.

AJUSTEMENTS DES ENGAGEMENTS

Pour les catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3, il est possible d'effectuer une modification des engagements d'une équipe jusqu'au lundi 22 juin 2020 à minuit.

Chaque équipe peut procéder à un remplacement ou un ajout maximum de :

- 2 joueurs
- 2 chevaux
- 1 entraîneur

Dans tous les cas une équipe ne peut pas avoir plus de 10 joueurs, 10 chevaux et 2 entraîneurs engagés. Ces ajustements sont soumis à l'autorisation préalable de la FFE et ne peuvent entraîner aucun changement une fois la répartition dans les différents niveaux de poules nationales effectuée.

- Procédure :

La demande d'ajustement doit être envoyée par email à competition@ffe.com avant le lundi 22 juin 2020 à minuit. Le club doit indiquer précisément le ou les ajustements à effectuer en précisant le nom de l'équipe ainsi que l'épreuve dans laquelle elle est engagée, les noms, prénoms, n° de licences, nom des chevaux et n° de SIRE des joueurs/chevaux à ajouter ou remplacer. Toute demande incomplète ou hors délais sera rejeté par les services de la FFE. La validation ou non de l'ajustement sera spécifié par email par la FFE.

ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

Pour les catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3, avec l'accord exceptionnel du Président de Jury, une équipe peut engager un cheval d'un autre club. L'équidé remplaçant doit être obligatoirement déjà engagé dans une autre équipe participant à la phase finale des Championnats de France Amateur/Critérium ou de la division Pro.

Pour le changement d'équidé, le représentant légal du groupement sportif, auprès duquel est licencié l'engageur, doit :

- le déclarer la veille de la rencontre auprès du Président de Jury ;

- avoir vérifié que l'équidé remplaçant est bien engagé dans une autre équipe participant à la phase finale des Championnats de France Amateur/Critérium ou de la division Pro, sous peine de disqualification ;
- s'assurer que le nombre de participation journalière de l'équidé remplaçant sera respecté sous peine de disqualification.
- s'acquitter d'un montant d'engagement de 50€ supplémentaire.

SYSTEME SPORTIF

Pour toutes les catégories : cf. Règlement Spécifique Horse Ball 2020.

La programmation des rencontres, ainsi que des inspections vétérinaires seront communiqués à la suite de la clôture des engagements, sur le site internet de la manifestation.

EPREUVES ET LICENCES

Lors de l'étape de la phase finale des Championnats de France Amateur/Critérium et de la division Pro (couvrant les journées du 26, 27 et 28 juin 2020), un cavalier n'est autorisé à concourir qu'avec une seule et même équipe, sous peine de disqualification.

Les catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3 sont considérées comme étant une même épreuve (AMATEUR & CRITERIUM), dans la continuité des épreuves des phases de qualifications AMATEUR & CRITERIUM.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS CAVALIER

Pour les cavaliers des catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3 :

Les cavaliers doivent avoir un minimum de 3 participations en épreuve CLUB, AMATEUR, PRO et/ou en COUPE DE FRANCE (Mixtes ou Féminines) au cours de la saison 2020 pour participer à la phase finale du championnat pour lequel elles sont qualifiées à l'issue des phases régionales.

Une participation correspond à un engagement réglementaire dans une compétition officielle FFE de Horse Ball, que cet engagement corresponde à 1 match ou 2 demi périodes effectivement jouées. Pour être prise en compte dans les qualifications, le résultat de l'équipe doit être enregistré auprès de la FFE et validé.

Les épreuves des championnats 2019 ne sont pas comptabilisées.

QUALIFICATIONS EQUIDES

Pour les équidés des catégories AMATEUR 1, 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3 :

Les équidés doivent avoir un minimum de 2 participations en épreuve CLUB, AMATEUR, PRO et/ou en COUPE DE FRANCE (Mixtes ou Féminines) cours de la saison 2020 pour participer à la phase finale du championnat pour lequel elles sont qualifiées à l'issue des phases régionales.

Une participation correspond à un engagement réglementaire dans une compétition officielle FFE de Horse Ball, que cet engagement corresponde à 1 match ou 2 demi périodes effectivement jouées. Pour être prise en compte dans les qualifications, le résultat de l'équipe doit être enregistré auprès de la FFE et validé.

Les épreuves des championnats 2019 ne sont pas comptabilisées.

Prix

Des prix seront distribués aux 5 premières équipes des épreuves suivantes :

- PRO ELITE, PRO
- AMATEUR ELITE, AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3, AMATEUR 4
- CRITERIUM 1, CRITERIUM 2, CRITERIUM 3

2 trophées seront également décernés :

- le prix "Jean-Paul Depons", pour le meilleur cheval
- le prix "Yves Verrier" pour l'équipe la plus fair-play